**Communiqué de presse**

**La Courneuve, le 20 octobre 2022**

**La Courneuve s’engage pour un grand plan d’embauche**

**et de formation en Seine-Saint-Denis (93)**

Alors que les annonces sur les centaines de milliers d’emplois non pourvus se multiplient, alors que la Seine-Saint-Denis est l’un des territoires accueillant le plus d’investissements en France (Jeux Olympiques et Paralympiques, Grand Paris Express, rénovation urbaine, implantation de nouvelle sociétés) le taux de chômage de La Courneuve reste parmi les plus élevés !

Face à cette réalité, loin d’être une fatalité, les élu-e-s de La Courneuve ont décidé d’engager la bataille pour l’emploi pour faire émerger un grand plan d’embauche et de formation en CDI en Seine-Saint-Denis (93).

**Près de 25% des jeunes Courneuvien·ne·s au chômage**

Restaurants obligés de réduire leur capacité par manque de serveur·euse·s, fréquences de bus urbains réduites par manque de conducteur·trice·s, chantiers à l’arrêt par manque de coffreur·euse·s. Alors que la France dit manquer de femmes et d’hommes pour travailler, le nombre de chômeur·euse·s en Seine-Saint-Denis baisse très difficilement avec **4 840 personnes inscrites à la recherche d’un emploi à La Courneuve au premier trimestre 2022[[1]](#footnote-1) dont 57% de demandeur·euse·s d’emploi de catégorie A***(personnes sans aucune activité professionnelle le mois précédent)*. Le taux de chômage des jeunes de **25%** est également largement plus élevé que la **moyenne nationale qui atteignait 15,3% de la population active des 15-24 ans en juin 2022**, ce qui le situait déjà parmi les plus élevés en Europe (13,6 % en moyenne au sein de l'Union européenne)[[2]](#footnote-2). **La Courneuve reste ainsi la ville où la population est à la fois en proportion plus jeune que la moyenne française, tout en étant trois fois plus pauvre et deux fois plus touchée par le chômage[[3]](#footnote-3).**

Alors que **18 810 projets de recrutement étaient annoncés pour 2022 dans la Plaine Commune (93)**, **40% des recrutements étaient anticipés comme “difficiles” par les entreprises** dont plus de 20 métiers avec 100% de recrutements jugés “difficiles”[[4]](#footnote-4). Parmi ceux-ci des postes : d’ouvrier·ère·s de la construction du bâtiment *(couvreur·se·s, menuisier·ère·s)*, d’ouvrier·ère·s de l’industrie *(carrossier·ère·s, soudeur·se·s)*, des fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services *(boulanger·ère·s, boucher·ère·s, employé·e·s de services divers)* ainsi que des fonctions autres, technicien·ne·s et employé·e·s *(technicien·ne·s expert·e·s, dessinateur·trice·s en bâtiment et en travaux publics)*. **“*Une triste réalité quand on sait que les Courneuvien·ne·s sont nombreux·ses à être qualifié·e·s, formé·e·s (23% ont un diplôme BAC ou supérieur) ou peuvent l’être rapidement*. *Les logiques actuelles d’un no future destructeur ne doivent plus exister.   
Avec 3 866 entreprises privées ou publiques sur notre territoire qui comptent 12 755 salarié·e·s et 1 122 créations d'entreprises, il est temps de faire se rencontrer l’offre et la demande et de changer de paradigme.”* Gilles Poux, Maire de La Courneuve.**

**“La Bataille pour l’Emploi” : pour un grand plan d’embauche et de formation dans le 93**

Elles et ils sont prêt·e·s bien que le plafond de verre soit bien présent dans les quartiers populaires qui ne bénéficient pas de dispositifs considérant suffisamment ces publics. On le dit invisible mais ces populations s’y heurtent chaque jour. En 2019, le taux de chômage y atteignait 22,5% chez les 15-64 ans soit 2,7 fois plus que les autres quartiers urbains[[5]](#footnote-5).

“*Les dispositifs en faveur de l’emploi, tels qu’ils sont aujourd’hui conçus et déployés, ne sont pas en mesure de réduire les écarts entre ces derniers et le reste de la population […] Les personnes les plus vulnérables, éloignées du travail ou en sortie négative qui devraient représenter le cœur de cible de la politique de l’emploi dans les QPV sont en réalité difficilement atteignables”* constatait la Cour des Comptes dans [un rapport](https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-dispositifs-en-faveur-de-lemploi-des-habitants-des-quartiers-prioritaires-de-la) publié en juillet dernier.

Face à cette situation, La Courneuve a décidé de lancer **“La Bataille pour l’Emploi du 20 octobre au 15 novembre” pour arrêter de parler d’heures d’insertion dans les quartiers populaires mais de salariat, de CDI et de formations.** Ainsi, Gilles Poux, Maire de La Courneuve appelle les décideur·euse·s et entrepreneur·euse·s à s’engager dans cette bataille à travers un grand plan d’embauche et de formation. Durant un mois, les élu·e·s de La Courneuve vont ainsi donner l’exemple, pour lutter une fois de plus contre les inégalités sociales et professionnelles, en allant à la rencontre des Courneuvien·ne·s pour débattre et recueillir leur CV. L’objectif étant de faire le pont avec les entreprises du territoire à la recherche de salarié·e·s. “***Cet engagement nous allons le prendre avec tous les acteur·rice·s de l’emploi concerné·e·s. Il est temps de sortir des constats pour un volontarisme politique et économique qui fasse bouger les lignes ! Rendez-vous le 15 novembre pour connaître le nombre de CV récupérés et le nombre d’entreprises ainsi que de promesses d’embauche obtenues.***” Gilles Poux, Maire de La Courneuve.

**Pour en savoir plus sur les dates de mobilisation, retrouvez-les sur le site de la ville. Une adresse email a également été créée pour les envois des CV + une page dédiée :** [**https://notreavis.ville-la-courneuve.fr/**](https://notreavis.ville-la-courneuve.fr/)

***\_\_\_\_\_***

**À propos de La Courneuve et de son Maire, Gilles Poux**

Située au nord de Paris, en Seine-Saint-Denis, La Courneuve est une ville populaire de 41 733 habitant·e·s. Gilles Poux en est le Maire (PCF) depuis 1996 et porte historiquement le combat contre les inégalités territoriales. En 2009, il saisit la HALDE (désormais Défenseur des droits) en portant plainte pour discrimination territoriale. La plainte marque l’opinion publique. Le sujet des discriminations territoriales s’invite pour la première fois dans l’agenda médiatique et politique. En 2014, la notion de discrimination sur le critère du lieu de résidence vient s’ajouter aux critères de discrimination interdits par le code pénal, le code du travail et par les dispositions existantes dans la loi du 27 mai 2008. En 2019, La Courneuve publie l’Atlas des inégalités territoriales et formule 18 exigences pour rétablir l’égalité républicaine dans notre pays.

***\_\_\_\_\_***

**Contacts presse – Agence Babylone & La Courneuve**

Marie-Laure Auzias-El Kadiri – 06 60 31 52 18 – marie.auzias@babylone.fr

Laure Kuntzinger – 06 31 16 27 90 - [laure.kuntzinger@babylone.fr](mailto:laure.kuntzinger@babylone.fr)

Raphaël Perrin Autissier – 06 18 35 99 52 - [raphael.perrinautissier@lacourneuve.fr](mailto:raphael.perrinautissier@lacourneuve.fr)

1. Source : Pôle emploi - STMT Données brutes - mars 2022 [↑](#footnote-ref-1)
2. Source : La Finance pour tous d’après Eurostat [↑](#footnote-ref-2)
3. Source : Atlas des inégalités 2019 avec Thomas Porcher [↑](#footnote-ref-3)
4. Source : enquête BMO Pôle emploi 2022 [↑](#footnote-ref-4)
5. Observatoire national de la politique de la ville - 2019 [↑](#footnote-ref-5)